

VILLE DU NEUBOURG (EURE)

Le 8 décembre 2011 : Convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la réunion qui aura lieu le 19 décembre 2011.

ORDRE DU JOUR

COMMISSION DU PLAN

Compte-rendu de réunion

COMMISSION TRAVAUX ET CADRE DE VIE

Compte-rendu de réunion

Avenants aux marchés de travaux du stade M.GUILLOT

Résultats de la consultation pour les marchés de fournitures (lots électricité, plomberie, quincaillerie, peinture).

COMMISSION ACTIVITES ECONOMIQUES

Compte rendu de réunion

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

AFFAIRES DIVERSES

Personnel

Création d'un emploi d'adjoint technique 2^e classe pour permettre l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale du cuisinier, responsable du service restauration.

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour permettre l'intégration dans la FPT de l'agent chargé de la culture et du site internet

Ces deux emplois sont inscrits actuellement au budget au titre de contrats

Institution de la prime de l'EMP pour les agents dont la fonction est d'assurer la gestion et la responsabilité d'un service.

Le montant de la prime dépendra du grade de l'agent et est basé sur un montant de référence annuel fixé par arrêté. Le taux individuel pourra être affecté d'un coefficient de 1 à 3, et attribué selon les services rendus par l'agent.

Tarifs « festival du dessin animé »

Lors du dernier conseil municipal, les tarifs ont été votés sans changement par rapport à l'année 2011. Or, La commission culture, dans son compte-rendu, avait indiqué des tarifs différents (qui n'ont pas été votés). Elle propose pour le tarif unique : 5 € et pour le pass : 16 €.

ETAIENT PRESENTS : M. DELACHAUSSEE, Maire, Mme CHEVALIER, M.VILAIN, Mme DESBONS, M.CHEUX, Mme BERNARD, M.BIDAULT, Mme LECRAS, Maire adjoints, Mmes MARTIN, DURU, BEAUOUSIN, DUPONT, M. MARCHE, Mme LEROY, M.BRONNAZ, Mmes ROSAY, VAUQUELIN, MM. BAARS, CHERRIER, VANDERMEERSCH, BERTIN

ABSENTS EXCUSES

M.BERNIER qui a donné pouvoir à M.VILAIN

M.DAMECOURT qui a donné pouvoir à M.BERTIN

M.DUVAL

ABSENTES : Mmes BOISSAY, CARRIE

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme CHEVALIER, Mme LECRAS

Compte rendu de la précédente réunion : Monsieur BERTIN rappelle, à propos de son intervention sur les logements vacants, la réflexion de Monsieur BERNIER sur le nombre de baux commerciaux vides en centre ville. Il s'inquiète et demande que l'on se préoccupe du devenir commercial du centre.

Monsieur le Maire répond qu'en accord avec l'UCIA, on recherche certains types de commerce. Le commerce est plus difficile en ce moment. La Municipalité reste vigilante.

COMMISSION DU PLAN – Rapport présenté par M.MARCHE

Déclaration préalable

Communauté de communes du Pays du Neubourg, 1 chemin st Célerin, ravalement de façade
Communauté de communes du Pays du Neubourg, 4b chemin st Célerin, remplacement portes de hangar, des fenêtres et volets

Syndicat des copropriétaires de la résidence Louis Philippe, 5 c avenue de la libération, installation d'une barrière électrique

Mme Jadot 65 avenue du doyen Jussiaume, ravalement de façade

Mr Fouchard, 24 rue Bonnel, réfection de façade

PC

Mr JAMIN et Mme Bendarraz, 16 rue du moulin de pierre, construction d'une habitation avis favorable

Mr et Mme THOUIN, 2 rue Carnot, Réhabilitation d'un immeuble en crêperie avis favorable

DIA

Mr EVRARD Cession d'un bail commercial rue Dupont de l'Eure

Mr Guedon, cède fonds de commerce au 3 rue Bonnel

SCI les bruyères- Bois cordieu cède bâti sur terrain de 433m2 au 12 rue du bois cordieu

Mr GODARD cède bâti sur terrain au 6 rue de l'hôpital pour 89 ca

Mr ROBACHE cède bâti sur terrain au 2 rue de Nassandres pour 63ca

DECLARATION DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

CU

Maître Berthemet, le couvent, rue de Verdun, construction d'une habitation avis favorable

COMMISSION TRAVAUX ET CADRE DE VIE – Rapport présenté par M.CHEUX

Etaient présents Madame ROSAY et Messieurs BIDAULT, BRONNAZ, BERTIN, CHEUX, VANDERMERSH

- Travaux Stade Guillot :

L'essentiel des travaux a été réceptionné. Des réserves subsistent et elles seront corrigées dans les semaines à venir.

Un jeu de clefs du stade a été donné au NAC pour qu'il puisse d'ores et déjà se servir des installations.

La commission a également étudié plusieurs avenants concernant les travaux supplémentaires nécessaires pour terminer le stade. Certains d'entre doivent faire l'objet d'une délibération.

-Aménagement des jardins familiaux :

L'aménagement des nouveaux jardins familiaux devrait être terminé fin septembre sous réserve d'aléas climatiques.

La commission a étudié les esquisses présentées. Elles se rapprochent de plus en plus du projet définitif dont le contenu est élaboré en collaboration avec les représentants de l'association des jardiniers.

A ce stade, des interrogations persistent quant aux meilleures connexions possibles entre le site et la rue Jean de la Fontaine ainsi que la rue des Alouettes.

A noter également que le dimensionnement du parking mis à disposition des jardiniers reste à définir de manière précise.

- Le Cinéma :

La commission se prononce favorablement quant à la mise en place du cinéma numérique.

Une consultation sera faite prochainement auprès de différents fournisseurs.

L'estimation des services techniques de la ville fait état d'un coût d'environ 57.171 € HT pour l'achat et l'installation du projecteur et du serveur.

La commission souhaite également que le marché prenne en compte différentes options comme le scaller, la librairie, le pilotage réseau et l'extension de garantie.

Le coût estimatif total du passage au numérique est de 77336 € HT.

Le choix de la 3D a été écarté au regard du scepticisme relevé lors des dernières enquêtes d'opinion ainsi que des conseils de la DRAC.

Sur le fond, le passage au numérique est une nécessité si nous voulons conserver un cinéma au Neubourg.

En effet, outre de proposer une qualité de diffusion comparable aux autres salles environnantes, cette technologie devient la norme chez les distributeurs de films.

Une délibération de principe est sollicitée pour demander les subventions permettant de financer partiellement cet investissement.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet et sollicite de la Région, du CNC l'attribution d'aides pour le financement de cet investissement.

- Marchés de matériels et de fournitures pour les services techniques :

Il a été fait état du choix opéré par la commission d'appel d'offres quant au mode de fonctionnement nouvellement retenu concernant l'achat de petits matériels.

Afin de bénéficier de prix sur les quantités, un marché à bon de commande a été souscrit auprès de différentes entreprises. Ce marché se compose de 4 lots : électricité, quincaillerie, plomberie-sanitaire et peinture

- Questions diverses :

Plusieurs questions ont été posées concernant le remplacement du chauffage et des vitraux de l'église, la construction d'une aire pour adolescents pour lesquels il a été répondu que l'ensemble reste encore au stade de l'étude.

Sur l'aire pour adolescents, Monsieur BIDAULT rappelle que les équipements existants ne répondent pas toujours aux attentes des adolescents. Ce projet sera étudié au cours du premier semestre, mais il faudra définir les besoins, le lieu, le coût, et les structures à réaliser.

Pour M.BERTIN, ceux sont les plus démunis qui seraient intéressés par un tel espace. Un investissement d'environ 150.000 peut être prévu rapidement.

Avenants au stade Marcel Guillot : compte tenu de la complexité des investissements et de la structure des bâtiments, des adaptations sont apparues nécessaires au fur et à mesure du chantier. Les travaux sont les suivants :

ENTREPRISE EGASSE

- Gros œuvre pour surélévation des voiles courbes, et culées sud et nord
Pour une plus value de : 4030,00 € H.T.
- Création d'une ouverture provisoire chantier pour travaux salle tennis de table
Pour une plus value de : 4 622.06, € H.T.
- Réalisation plancher béton entre voile
Pour une plus value de : 1 710,00 € H.T.

- Complément de doublage sur façade est et ouest
Pour une plus value de : 3 300.88 € H.T.
- Surélévation des voiles béton du tennis de table
Pour une plus value de : 4 580.00 € H.T.
- Mise en place produit bitumineux en pied de mur et déplacement marche palière
Pour une plus value de : 1 435.00 € H.T.

ENTREPRISE BELLIARD

- Mise en place de bois d'ossature sur mur de refend
Pour une plus value de : 9 616.39 € H.T.

ENTREPRISE JOLY

- Mise en place d'une ligne de vie sur le bâtiment tribune et salle de tennis de table
Pour une plus value de : 8 955.86 € H.T.

ENTREPRISE T.M.A

- Suppression volet roulant bureau du NAC
Pour une moins value de : 388.00 € H.T.
- Pose store vénitien bureau du NAC
Pour une plus value de : 380.00 € H.T.
- Pose store vénitien dans local infirmerie et profil de protection sous face fibralith
Pour une plus value de : 628.00 € H.T.

ENTREPRISE FIEVET

- Suppression crochet d'ancrage pour maintenance et sécurité
Pour une moins value de : 6.553.20 € H.T.
- Pose tôle larmée dans le TGBT
Pour une plus value de : 356 .50 € H.T.
- Confection et pose sur charpente de fer U
Pour une plus value de : 3.024.00 € H.T.
- Pose de garde corps, portillon pour accessibilité toiture
Pour une plus value de : 18.056.30 € H.T.
- Pose de serrure anti panique sur portes sanitaires 1 étage
Pour une plus value de : 821.70 € H.T.

ENTREPRISE J.P.V

- Suppression signalétique
Pour une moins value de : 1 937.27 € H.T.
- Pose cabines stratifié compact
Pour une plus value de : 377.85€ H.T.
- Pose de trappes accès groupe VMC
Pour une plus value de : 1 444.30 € H.T.

ENTREPRISE SCREG

- Fourniture et pose d'une cuve tampon pour alimentation arrosage automatique
Pour une plus value de : 13.850.00 € H.T.
- Mise en œuvre de grave naturel pour constitution fond de forme bâtiments avant gros œuvre.
Pour une plus value de : 26.086.50 € H.T.

ENTREPRISE SORAPEL

- Suppression de l'option « éclairage led »
Pour une moins value de : 1 145.00 € H.T.
- Suppression du poste 3.1 câble d'alimentation générale
Pour une moins value de : 1 620.00 € H.T.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants avec les entreprises ci-dessus désignées.

COMMISSION ACTIVITES ECONOMIQUES – Rapport de M.CHEUX

Présents : Mesdames BERNARD, ROSAY, MARTIN et Monsieur CHEUX

Pôle de services :

Plusieurs réflexions sont à ce jour à l'étude afin d'apporter les suggestions qui nous semblent utiles dans le cadre du projet porté par l'entreprise GUEUDRY.

L'articulation et la coexistence des différentes professions dans ces futurs locaux ont été les principaux points évoqués.

Les observations de la commission seront transmises, à titre d'information, au porteur de projet qui souhaite connaître notre point de vue d'observateur privilégié de la vie locale.

La mise en place de la fourrière :

Le choix de l'entreprise titulaire de cette délégation de service publique a eu lieu le 19/12/2011.

La commission tient à rappeler que l'intervention du prestataire doit se faire que dans les cas les plus urgents ou difficiles, sur ordre des pouvoirs de police, et qu'il n'a jamais été question de faire preuve d'une sévérité excessive afin de favoriser la rentabilité de l'exploitant.

D'ailleurs, le contrat étant d'une durée limitée, la commission formalisera son point de vue sur la pérennité de ce service en cas de dysfonctionnement constaté.

Ce contrat est valable 1 an, renouvelable 3 fois.

Les marchés du Mercredi :

Lors du point presse organisé le mercredi 30/11, tant les représentants des camelots que la Mairie ont fait un premier bilan de la municipalisation du marché.

Les modifications organisationnelles et le fonctionnement instauré entre les camelots et la municipalité ont l'approbation de tous et serviront de base de travail pour les mois à venir.

Deux organismes de presse étaient présents : le Courrier de l'Eure et le Paris Normandie.

Afin de promouvoir davantage notre marché du mercredi, des articles réguliers paraîtront dans le journal municipal « Vivre Ensemble » et sur notre site internet.

Subventions municipales dans le cadre du FISAC à deux nouveaux commerçants :

La participation de la commune correspond à 6,25% de la subvention qui est plafonnée à 8000 €

Les dossiers retenus sont ceux de :

La Cave Neubourgeoise : 500 €, l'agence de voyage Thomas Cook : 500 €

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Rapport de Mme DESBONS

Les colis sont presque tous distribués

AFFAIRES DIVERSES

Personnel

Création d'un emploi d'adjoint technique 2^e classe pour permettre l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale du cuisinier, responsable du service restauration.

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour permettre l'intégration dans la FPT de l'agent chargé de la culture et du site internet

Ces deux emplois sont inscrits actuellement au budget au titre de contrats

Le conseil municipal donne son accord pour la création de ces deux postes.

Institution de la prime de l'IEMP pour les agents dont la fonction est d'assurer la gestion et la responsabilité d'un service.

Il s'agit d'agent de catégorie C de la filière technique. Le montant de la prime dépendra du grade de l'agent et sera basé sur un montant de référence annuel fixé par arrêté. Le taux individuel pourra être affecté d'un coefficient de 1 à 3, et attribué selon les services rendus par l'agent.

Le conseil municipal donne son accord pour l'institution de cette prime (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures)

Tarifs « festival du dessin animé »

Lors du dernier conseil municipal, les tarifs ont été votés sans changement par rapport à l'année 2011. Or, La commission culture, dans son compte-rendu, avait indiqué des tarifs différents (qui n'ont pas été votés). Elle propose pour le tarif unique : 5 € et pour le pass : 16 €.

Avis favorable du conseil municipal sur les tarifs proposés.

Taxe d'assainissement pour les logements réalisés par les bailleurs sociaux

Le conseil municipal avait décidé, par délibération en date des 20 décembre 1993 et 29 septembre 1997 de créer une taxe de raccordement à l'égout par logement neuf ou non équipé. Pour éviter un surcoût dans la construction de logements sociaux, il est proposé, pour ce type de logement, de demander une taxe par raccordement et non par logement.

Avis favorable du conseil municipal.

Monsieur BERTIN demande quelle est la définition d'un logement social. Cela dépend du statut du bailleur social qui doit répondre à certains critères. Le logement doit également être inscrit dans la catégorie de logements entrant dans les ratios des 20%.

QUESTIONS DIVERSES

LEPA / La directrice du LEPA a transmis une copie de la lettre envoyée à un établissement du Neubourg qui avait vendu des boissons non réglementaires à un élève.

CONVENTION POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES ELEVES DU COLLEGE. Il n'y a toujours pas de retour de la convention signée par le conseil général.

INFO INSEE : la population communale au 1^{er} janvier 2012 sera de 4368.

ARCHIVES : Monsieur MARCHE signale que les fenêtres ne sont pas étanches aux Archives. Il signale qu'il a retrouvé le Livre d'Or de la commune. Ce dernier n'a pas été utilisé depuis plusieurs années.

Madame VAUQUELIN annonce la parution de la 2^{ème} lettre d'information de l'exploitation du Lycée.

Fin de la séance à 21 h 30
Prochaine réunion : lundi 30 janvier 2012.